



DOSSIER D'INSCRIPTION 2022/2023
A
L'UNION SPORTIVE VILLENEUVOISE

Chers footballeuses et footballeurs,

Vous trouverez ci-joint le dossier d'inscription à l'Union Sportive Villeneuvoise pour la rentrée prochaine.

Les montants des cotisations annuelles, votés au cours d'un Conseil d'Administration, sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Catégorie	Ancien adhérent USV	Nouvel adhérent USV
U5 à U9 (nés entre 2019-2015)	130€	140 €
U10 à U13, (nés entre 2011-2014)	170€	180€
U14 à Sénior (nés à partir de 2010)	200€	210€
Sénior F , Vétéran, Foot Loisir (adulte à 7) *avec un pack maillot, short, chaussettes	130€	140€

*Les tarifs des articles commandés en dehors du jour de l'inscription seront susceptibles d'être différents , CONSULTER le catalogue sur www.usv-football.fr, ou au clubHouse.

Un abattement de 20€ est consenti pour chaque licence supplémentaire de la même famille, ou pour toute licence d'un joueur, également membre encadrant.

Le paiement peut être réalisé par chèque à l'ordre de « USV », ou en espèce. Seul le paiement par chèque peut être réalisé en plusieurs fois, et l'ensemble des chèques doit être remis dès l'inscription.

Liste des pièces du dossier

A conserver	<ul style="list-style-type: none">• Charte de bonne conduite du joueur (remise lors d'une première inscription au club)• Règlement intérieur du club (remis lors d'une première inscription au club)
A remplir pour tous	<ul style="list-style-type: none">• Demande de licence de football (version dématérialisée pour joueur amateur et dirigeant dans le cadre d'un renouvellement ou d'une nouvelle demande)• La fiche d'inscription remplie et signée• Cotisations
A rajouter pour les nouveaux licenciés	<ul style="list-style-type: none">• Une photocopie d'une pièce officielle d'identité ou du livret de famille• Une photo d'identité

La licence ne sera demandée qu'après remise du dossier complet et de la cotisation

Je vous souhaite une très bonne rentrée, pleine de réussite... Alexandre PEREA AMAT, Président de l'USV



FICHE D'INSCRIPTION
A
L'UNION SPORTIVE VILLENEUVOISE

Je soussigné(e) (nom et prénom) :

Né(e) le

Catégorie : Saison 2023/2024

Adresse :

.....

.....

Mail :

Tél :

1. Déclare avoir pris connaissance de la charte de bonne conduite du membre de l'équipe sportive et du règlement du club de l'Union Sportive Villeneuvoise, qui m'ont été remis avec la présente fiche, et consent à m'y conformer en tout lieu et en toute occasion entrant dans le cadre des activités du club.

2. Autorise le club à utiliser des photos m'y représentant, dans le cadre de sa communication interne et externe (site internet, plaquette, presse...)
Si je ne permets pas l'utilisation de ces photos, je coche la case suivante :

3. Autorise le club à utiliser mon adresse mail pour la communication d'informations interne à l'USV
Si je ne permets pas l'utilisation de mon mail et téléphone, je coche la case suivante :

4. Autorise le club à utiliser mon adresse mail pour la communication des partenaires de l'USV.
Si je ne permets pas l'utilisation de mon mail et téléphone, je coche la case suivante :

Fait à le

Signature :



**AUTORISATION PARENTALE
POUR L'INSCRIPTION D'UN(E) MINEUR(E)
A
L'UNION SPORTIVE VILLENEUVOISE**

Je soussigné(e) (nom et prénom d'un représentant légal) :

De l'enfant (nom et prénom du joueur / joueuse) : Né(e) le

Catégorie : Saison 2023/2024

Adresse :

.....
.....

1. Déclare avoir pris connaissance de la charte de bonne conduite du joueur et du règlement du club de l'Union Sportive Villeneuvoise, qui m'ont été remis avec la présente fiche, et consent à m'y conformer en tout lieu et en toute occasion entrant dans le cadre des activités du club.
2. Autorise le club à utiliser des photos de mon enfant, dans le cadre de sa communication interne et externe (site internet, plaquette, presse...).
Si je ne permets pas l'utilisation de ces photos, je coche la case suivante :
3. Autorise le club à transporter ou faire transporter mon enfant en voiture particulière ou en car, pour participer à toutes les manifestations qui se dérouleront au sein de l'école de football.
Si je ne permets pas ces transports, je coche la case suivante :
4. Donne aux responsables, l'autorisation de prendre toutes décisions qu'ils jugeraient utiles devant un éventuel accident.

Fait à

le

Signature joueur / joueuse :

Signature représentant légal :



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles du mineur

(arrêté au 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs)

1-VACCINATION : *une copie des pages du carnet de vaccination peut aussi être donnée*

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	OUI/Non		DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
	Oui	Non			
Diphthérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
BCG				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE- INDICATION.

2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids :kg ; Taille :cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

ALLERGIES :

ALIMENTAIRES	OUI	NON
MEDICAMENTEUSE	OUI	NON
AUTRES : animaux, plantes, pollen ...		

Le mineur **présente-t-il un problème** de santé qui **nécessite** la transmission d'informations **médicales** (informations sous pli **cacheté**), des **précautions** à prendre et d'**éventuels** soins à apporter ?

Oui Non

.....

.....

.....

.....

.....



3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant,.....

.....
.....

4-RESPONSABLES DU MINEUR

• NOM :PRÉNOM :

ADRESSE :

.....

TEL DOMICILE : TEL TRAVAIL : TEL PORTABLE :

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT :

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable du club à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date :

Signature :



CHARTRE DE BONNE CONDUITE DU JOUEUR DE L'UNION SPORTIVE VILLENEUVOISE

Cette chartre de bonne conduite s'adresse à tous les licenciés joueurs de l'Union Sportive Villeneuvoise.

Droits du licencié joueur

- Bénéficier d'entraînements réguliers.
- Pratiquer régulièrement le football lors des entraînements et en compétition.

Devoirs du licencié joueur

Parce qu'un bon comportement amène la performance, je m'engage :

- A respecter les valeurs du club : plaisir de jouer, respect d'autrui, éthique du football.
- A respecter les horaires pour les entraînements et rendez-vous des matchs.
- A prévenir de mon absence à l'entraînement, avant le match pour une convocation.
- A m'acquitter obligatoirement de ma cotisation pour obtenir ma licence.
- A respecter dirigeants, arbitres, entraîneurs, partenaires et adversaires.
- A respecter les personnes bénévoles ou professionnelles qui me permettent de jouer au football.
- A être présent aux entraînements durant toute la saison.
- A maîtriser mon comportement en match et aux entraînements (mauvais gestes, insultes...).
- A respecter la composition d'équipe faite par l'entraîneur (ne pas contester l'annonce ou la non convocation).
- A respecter le matériel des locaux et les équipements mis à ma disposition.
- A écouter les conseils de mon éducateur aux entraînements, matchs et à toutes autres manifestations représentant le club.
- A garder un esprit d'équipe, de club et encourager mes partenaires.
- A se présenter avec son équipement complet (tenue appropriée, protège-tibias, gourde)

Les vestiaires sont un lieu de préparation vestimentaire et mentale, le calme et le respect y sont de rigueur.

Le non-respect de cette chartre peut être passible de la Commission d'éthique et discipline.

En signant ma licence j'adhère aux valeurs du club et ses principes, le fait de porter le maillot du club est un signe de fierté.

Alexandre PEREA AMAT
Président de l'USV



REGLEMENT INTERIEUR DE L'UNION SPORTIVE VILLENEUVOISE

Tous les licenciés de l'Union Sportive Villeneuvoise, à quel que titre que ce soit, joueurs, éducateurs, dirigeants, arbitres, sont tenus de respecter le règlement intérieur du club, affiché en permanence au siège du club.

Les parents des joueurs sont également soumis à cette obligation.

Article 1 : *Charte de bonne conduite* Tout adhérent doit prendre connaissance de la charte de bonne conduite remise à chaque licencié du club et s'engage à l'appliquer scrupuleusement.

Article 2 : *Cotisation* Le paiement de la cotisation est obligatoire au moment de l'inscription. Des facilités sont accordées le cas échéant. Des paiements échelonnés sont possible jusqu'au 31 décembre dernier délai. Tout adhérent n'étant pas à jour de sa cotisation ne pourra pas jouer et ne se verra pas remettre les équipements nécessaires pour la compétition. Tout joueur désirant démissionner devra être à jour de sa cotisation. Dans le cas contraire une opposition sera faite par le club. Tout joueur n'étant pas à jour de sa cotisation ne pourra renouveler la saison suivante qu'après avoir réglé sa cotisation due ainsi que celle de la nouvelle saison.

Article 3 : *Licence* Tout adhérent s'engage à solliciter, par l'intermédiaire du club, une licence officielle auprès de la fédération. Ce document indispensable validé dans le respect des règlements généraux, permet au joueur de pratiquer le football et aux autres d'exercer des responsabilités au sein du club. Aucun joueur non licencié au club ne pourra participer à une rencontre officielle.

Article 4 : *Assurance licence* L'assurance de la licence étant très limitative, il est conseillé de prendre connaissance des options facultatives complémentaires proposées et se rapprocher d'un organisme de votre choix.

Article 5 : *Respect des personnes et des biens* Tous les actes contraires à l'esprit sportif mentionné par la Fédération Française de Football, tous les cas de mauvais comportements, de non respect des personnes et de non respect des installations, verront leurs auteurs sanctionnés par la Commission d'éthique et discipline, dont le règlement est disponible au club house.

Article 6 : *Respect des horaires de rendez-vous* Chaque adhérent s'engage à honorer sa convocation quelle que soit l'équipe et être à l'heure prévue pour les rencontres ou entraînements. Si plusieurs absences sont constatées, le licencié ou son représentant se verra convoqué par la Commission d'éthique et discipline. Pour les plus petits, il est important de rappeler que le club n'est pas une garderie et qu'il convient d'être présent à la fin de l'entraînement et des compétitions pour les récupérer. Le club décline toute responsabilité dans le cas où le jeune joueur rentre chez lui par ses propres moyens.

Article 7 : *Transport* Il convient aux parents de s'organiser pour les déplacements (voiture personnelle) des joueurs lors des matchs à l'extérieur. Il n'est pas du rôle des dirigeants et éducateurs à faire ce transport.

Article 8 : *Intervention médicale* Les parents ou le responsable du joueur mineur autorise l'éducateur à prendre toutes dispositions urgentes en cas d'incident ou d'accident, lors des entraînements, des matchs ou lors des déplacements pour diriger le joueur vers un établissement spécialisé.

Règlement intérieur validé par le Conseil d'Administration,



PARTICIPEZ A LA VIE DU CLUB

Partagez la passion de votre enfant en consacrant si vous le pouvez un peu de votre temps libre à la vie du club.

Merci de bien vouloir remplir cette fiche.

Madame / Monsieur (Nom – Prénom) :

.....

Représentant de l'enfant (Nom – Prénom - Catégorie) :

.....

Profession :

.....

.....

Téléphone :

.....

.....

Adresse Mail :

.....

.....

Je serais prêt à m'investir sur des fonctions du type :

- Encadrement Jeune Tâches administratives Direction
- Comptabilité Sponsoring – Commercial Arbitrage
- Manifestations Communication Buvette
- Actions pédagogiques et / ou sociales
- Autres Fonctions :

.....

.....

Je souhaite être le Parent Référent de l'équipe de mon enfant (Transmettre des informations du club vers les parents)

Mes Disponibilités :

- Occasionnel à l'année
- Le soir Le Week end Le Mercredi

J'acceptes de faire partie d'un groupe WHATSAPP



Membre des écoles de sport 2021-2025 du Département